

Simple et pratique, Châtelleraut facilite vos démarches !

Vous pouvez régler vos factures auprès du guichet de l'Accueil de Loisirs Municipal (ALM) ou directement en ligne dès réception et jusqu'au 20 du mois suivant.
(ex : avant le 20 octobre pour la facture de septembre).

Modalités de paiement

Par carte bancaire chez vous à tout moment sur

www.ville-chatelleraut.fr/espace-famille

Vos identifiants vous sont remis lors des nouvelles inscriptions

En cas de perte, obtenez-les :

- en ligne à partir du site de la Ville et de votre Espace Famille
- au guichet de l'ALM aux horaires d'ouverture.

N'hésitez pas à adhérer à la facture en ligne, vous participerez à la préservation de l'environnement.

Tous modes de paiement ou chèques vacances

- à l'ALM mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Attention, les paiements par correspondance se font uniquement par chèque bancaire

- sous enveloppe dans la boîte aux lettres de l'ALM accompagné du talon de règlement
 - par courrier à l'adresse de l'ALM accompagné du talon de règlement
- Attention, seuls les règlements par chèque bancaire libellés à l'ordre de Régie ALM peuvent bénéficier d'un traitement par correspondance.*

L'équipe de l'ALM se tient à votre disposition pour répondre à vos questions

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi pendant les vacances scolaires
de 8h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi hors vacances scolaires
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Accueil de Loisirs Municipal

39 rue Aliénor d'Aquitaine
86100 Châtelleraut
05 49 23 43 11

alm@ville-chatelleraut.fr

